

Renouveau constitutionnel

● (1550)

M. Trudeau: Madame le Président, j'assure le député que tous les premiers ministres des provinces seront accueillis à bras ouverts s'ils veulent me rencontrer d'ici septembre pour discuter quelques points particuliers, mais je répète au député de Joliette (M. La Salle) que la procédure établie par les premiers ministres eux-mêmes hier serait pour les ministres responsables du renouveau constitutionnel, en notre cas le ministre de la Justice (M. Chrétien), et que ce serait eux qui seraient responsables de la tenue des rencontres et de la poursuite des débats.

Cela n'interdit pas, toutefois, des rencontres au niveau des premiers ministres et moi-même. D'ailleurs il est bien connu que les premiers ministres des provinces doivent se rencontrer à Winnipeg vers la fin du mois d'août, et il se peut qu'ils discutent également de ces questions. Mais je voudrais ajouter que la liste qui a été établie comme liste de sujets prioritaires pour des décisions devant être prises en septembre a été établie avec l'accord unanime de tous les premiers ministres, y compris le premier ministre de la province de Québec, et que lui-même n'a pas demandé d'ajouter les sujets dont parle le député de Joliette. Il se peut qu'il veuille faire valoir ses vues au moment où nous discuterions ou au moment où nos délégations discuteraient de la déclaration de principe, mais nous en discuterons à ce moment-là, quand il posera ses questions.

M. La Salle: Madame le Président, il semble que le premier ministre du Québec a regretté, par exemple, dans la déclaration du très honorable premier ministre du Canada qu'il se limite à l'existence au Canada d'un peuple canadien. Il semble que M. Lévesque aurait préféré qu'on fasse état de l'existence des deux peuples, francophone et anglophone, également un facteur reconnu par la Commission Pepin-Robarts lorsqu'on parle de dualité. Est-ce que dans ces négociations futures le premier ministre a quand même dans la tête de reconnaître cette dualité canadienne?

M. Trudeau: Madame le Président, quant à nous de ce côté-ci de la Chambre, nous avons toujours rejeté le concept politique des deux nations. Je ne connais pas la position du député de Joliette sur ce sujet. Évidemment nous serions intéressés à la connaître. Quant à nous, nous reconnaissons l'idée de dualité tant du point de vue historique que du point de vue de l'application de cette dualité dans la réalité linguistique de tous les jours, et nous y faisons allusion lorsque nous écrivons ceci dans la déclaration de principe issue de la rencontre du fait anglais et du fait français en terre d'Amérique. Alors voilà la dualité historique reconnue. Et plus loin nous parlons du caractère officiel de la langue française et de la langue anglaise au Canada. Voilà reconnue la dualité linguistique, l'égalité, si l'on veut, des deux langues officielles. Mais de là à croire, comme semble le croire le député, qu'il y a plusieurs peuples au Canada, nous préférons quant à nous l'expression...

M. La Salle: Je n'ai pas dit plusieurs!

M. Trudeau: Deux peuples au Canada? Nous parlons du peuple du Canada et, sauf erreur, c'était la position de la majorité des Québécois lorsqu'ils ont voté au référendum.

[Traduction]

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Madame le Président, j'ai écouté les questions et même si je n'ai pas vu la liste, j'aimerais en posant ma question au premier ministre (M. Trudeau) lui rappeler que nous essayons de rédiger une constitution qui vaille la dernière et qui dure aussi longtemps.

Ce qui ne semble pas avoir été considéré dans ces pourparlers—et il n'en est pas question non plus, sur la liste, je suppose—c'est que 60 à 70 p. 100 et peut-être même 80 p. 100 de notre population se trouve actuellement dans les grandes villes ou dans les grands centres régionaux et qu'il en sera probablement ainsi à l'avenir. La constitution ne pourrait-elle pas tenir compte du point de vue que l'Association des maires et des municipalités fait valoir auprès des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral depuis 30 ans, et c'est le suivant: Lorsqu'on examinera cette question pendant l'été, il faudrait que, conformément à ce qui avait été originellement proposé, les gouvernements fédéral et provinciaux délèguent temporairement certains pouvoirs aux grandes villes ou à ces importants centres régionaux afin de démontrer que nous faisons notre possible pour satisfaire ceux qui pour des raisons personnelles, veulent vivre dans les villes, tout en ayant leur place dans la répartition des pouvoirs, sans pour autant empiéter sur ceux que la constitution accorde aux gouvernements fédéral et provinciaux? Je crois qu'il existe un moyen d'y arriver. Le premier ministre pourrait-il envisager de réserver du temps dans le calendrier des travaux de cet été pour que ces instances soient présentées?

M. Trudeau: Madame le Président, je suis personnellement très favorable au point de vue exposé par le député, et je crois avoir exprimé moi-même les mêmes sentiments à plusieurs reprises au cours des dernières semaines, alors qu'en réponse aux questions de l'opposition, j'expliquais que non seulement les députés des territoires mais aussi les conseillers municipaux voulaient participer à ces débats si importants pour leur avenir, car, comme le député le sait, ils estiment—et avec raison à mon avis—que les gouvernements provinciaux sont beaucoup trop centralisés et qu'ils devraient décentraliser leurs pouvoirs davantage. C'est pourquoi, hier, en parlant de cette question aux premiers ministres des provinces, j'ai dit espérer et je l'avais d'ailleurs déjà dit en réponse à une question qu'on m'avait posée précédemment, que nous trouverions un moyen d'amener ces divers groupes à nous présenter leurs instances, soit en nous adressant des mémoires soit en se faisant représenter au sein des délégations qui seront convoquées en septembre prochain.

Cette réponse ne saura peut-être pas satisfaire ni les municipalités ni le député, sauf que je tiens à ajouter que nous n'avons pas épuisé tous les sujets dont nous avons prévu discuter d'ici septembre, et qu'en fait notre gouvernement avait soulevé en février 1979 la question des institutions municipales, la déclarant digne d'une grande attention; je dirai en outre au député qu'en ce qui nous concerne, nous continuons à accorder à la question la même priorité. Elle ne figure pas sur la liste des questions dont nous devons traiter d'ici septembre, mais nous estimons, à l'instar du député, que quiconque étudie les questions d'ordre constitutionnel devrait l'aborder sans faute.